



Postes « spécifiques »

- **Non aux affectations hors barème !**

- **Pour des affectations avec participation au mouvement et respect du barème**

Lors du groupe de travail du vendredi 10 janvier, l'administration a présenté aux délégués du personnel les nouvelles modalités concernant les affectations sur les postes spécifiques pour la rentrée 2014.

Pour tous ces postes, elle maintient les commissions d'entretien pour inscription sur une liste d'aptitude.

Pour les postes spécifiques « devant élèves »*, les collègues retenus sur la liste d'aptitude seront affectés en fonction du barème (participation au mouvement).

En revanche, pour les postes spécifiques « hors classe »** , pour la première fois dans le département et malgré l'opposition de l'ensemble des délégués du personnel, la DASEN affecterait les collègues hors barème sans participation au mouvement.

Le principe des commissions d'entretien pour accéder à certains types de poste est déjà problématique, mais nommer un personnel en dehors du barème est une étape supplémentaire que l'administration souhaite franchir : cette mesure serait inéquitable et dangereuse pour l'ensemble du mouvement. En effet, aujourd'hui, seuls quelques postes sont concernés, mais dans l'avenir cette disposition pourrait s'étendre à d'autres. Refuser ces mesures, c'est permettre à tous d'accéder à toutes les fonctions selon les mêmes règles, c'est se garantir d'un cadre juste et transparent.

* dispositif « scolarisation des enfants de moins de 3 ans », dispositif « plus de maîtres que de classes », enfants du voyage, maison d'arrêt, centre éducatif fermé...

** CPC, CPD, préfet des études, référents, animateurs TICE, chargés de mission.

Afin de faire reculer la DASEN, nous vous invitons à prendre position dans vos écoles (cf texte de motion ci-dessous) et à nous transmettre ce document rapidement :

- ✓ **SNUipp-FSU21** 45 rue Parmentier 21000 DIJON ou snu21@snuipp.fr
- ✓ **SE-UNSA21** 15 Bd Pompon - 21000 Dijon ou 21@se-uns.org
- ✓ **SNUDI-FO21** 2 rue R. Rolland 21000 Dijon ou snudifo21@gmail.com

Motion du conseil des maîtres

Les enseignants de l'école

- demandent à la directrice académique (DASEN) de renoncer aux affectations hors barème,
- demandent que les affectations sur tous les postes spécifiques s'effectuent sur les mêmes principes que les autres postes : participation au mouvement (pour les collègues possédant les diplômes ou certifications requis), respect du barème,
- refusent la multiplication des postes « à profil » et demandent l'abandon des commissions d'entretien pour les dispositifs « scolarisation des enfants de moins de 3 ans » et « plus de maîtres que de classes ».

Fait à, le